

Information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle, 2015-2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 15 janvier 2018

Les 179 collèges publics du Canada ont dépensé 8,6 milliards de dollars en 2015-2016, un montant inchangé par rapport à 2014-2015. Leurs revenus ont augmenté pour passer de 8,6 milliards de dollars en 2014-2015 à 8,7 milliards de dollars en 2015-2016.

Le financement du gouvernement est la principale source de revenus

Les deux principales sources de revenus des collèges publics en 2015-2016 étaient les gouvernements provinciaux (61 %) et les droits de scolarité (26 %). Le reste du financement provenait d'autres sources, telles que les entreprises auxiliaires (5,5 %), le gouvernement fédéral (1,6 %), les dons (1,3 %) et autres sources diverses. En 2015-2016, une petite part seulement du financement des collèges, soit 137,1 millions de dollars, provenait du gouvernement fédéral. La répartition des sources de financement des collèges publics est très différente de celle des universités. Par exemple, durant la même période, les universités ont reçu 39 % de leur financement des gouvernements provinciaux et 9 % du gouvernement fédéral.

La part des revenus des collèges provenant des gouvernements provinciaux est en baisse. En 2010-2011, le financement provincial représentait 65,2 % des revenus des collèges, ou 5,4 milliards de dollars. En 2015-2016, il représentait 60,7 % des revenus des collèges, ou 5,3 milliards de dollars.

Les droits de scolarité représentent une part croissante des revenus

Alors que les revenus provenant des gouvernements provinciaux diminuent, les collèges tirent une part grandissante de leurs revenus des droits de scolarité : 2,2 milliards de dollars en 2015-2016, en hausse par rapport à 2,1 milliards en 2014-2015. Les revenus provenant des droits de scolarité ont augmenté de 30,9 % au cours d'une période de cinq ans, passant de 1,7 milliard de dollars en 2010-2011 à 2,2 milliards de dollars en 2015-2016. Par conséquent, la part des revenus attribuables aux droits de scolarité a augmenté pour passer de 20,6 % en 2010-2011 à 25,8 % en 2015-2016. Une hausse similaire de la part des droits de scolarité dans les revenus totaux des universités a également été observée au cours de la même période.

La recherche subventionnée dans les collèges représente une plus faible proportion des revenus totaux en comparaison des universités

Les fonds pour appuyer la recherche subventionnée sont des revenus accordés uniquement aux fins de la recherche. Dans les collèges, les revenus attribuables à la recherche subventionnée représentaient moins de 1 % des revenus totaux en 2015-2016. En comparaison, le financement destiné à la recherche subventionnée représentait 19,9 % des revenus totaux des universités en 2015-2016.

Les salaires et avantages sociaux représentent la part la plus importante des dépenses

La plus grande part des dépenses des collèges (64 %), soit 5,5 milliards de dollars en 2015-2016, était consacrée à la rémunération du personnel (salaires et avantages sociaux). Ces chiffres sont similaires à ceux de 2014-2015. Cependant, de 2010-2011 à 2015-2016, la part de la rémunération dans les dépenses totales a augmenté pour passer de 59 % à 64 %. L'augmentation de la rémunération est majoritairement attribuable aux avantages sociaux (par exemple, la contribution de l'établissement aux régimes de retraite, à l'assurance-vie collective et au titre des indemnités pour accidents de travail, et possiblement les frais de perfectionnement du personnel assumés par l'établissement), la valeur de ces avantages ayant augmenté de 17 % durant la même période.



Les dépenses en capital demeurent stables par rapport aux dépenses totales

Les dépenses en capital nettes des collèges ont légèrement augmenté, passant de 737,5 millions de dollars en 2014-2015 à 751,6 millions de dollars en 2015-2016, et représentaient 8,7 % des dépenses totales. Les dépenses en capital comprennent les investissements dans les propriétés, les immeubles, les rénovations et l'équipement.

Note aux lecteurs

Dans l'Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle, le terme « collègue » regroupe les collèges, les instituts, les cégeps et les institutions polytechniques.

Les données relatives aux revenus et aux dépenses sont recueillies auprès de chaque collègue et réparties par fonds selon la comptabilité par fonds. Les principaux fonds sont les suivants : les fonds de fonctionnement général (fonds non affectés qui financent les principales activités d'enseignement de l'établissement), les fonds destinés à la recherche subventionnée, et les fonds destinés aux dépenses en capital.

Tous les montants sont en dollars constants (ajustés pour l'inflation).

Les données financières des universités sont recueillies dans le cadre de l'enquête portant sur l'information financière des universités et des collèges décernant des grades universitaires, et elles ont été diffusées dans [Le Quotidien](#) le 13 juillet 2017.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [477-0060](#) et [477-0061](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3146](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).